

Cyber Assurance

Bien protéger votre entreprise

Le contexte

Une digitalisation croissante de la société : 67 millions de français dont

- 84% d'utilisateurs internet
- 50% de possesseurs de smartphone
- 49% d'utilisateurs de médias sociaux
- 32% de possesseurs de tablettes

25 mai 2018 : entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données

L'activité d'une entreprise repose largement aujourd'hui sur la collecte, le traitement d'informations et en particulier de données personnelles.

Un enjeu commercial

- Savoir garantir la confidentialité des données est un gage de performance de l'entreprise et joue un rôle majeur sur sa réputation
- L'activité peut être totalement interrompue à cause d'une cyber-attaque (pertes d'exploitation, indisponibilité du site de vente en ligne par exemple)

Un enjeu juridique

- Exigences légales nombreuses en matière de protection des données personnelles, y compris en cas d'externalisation
- Obligation de notifier les failles de sécurité étendue à tous les secteurs d'activité
- Lourdes répercussions des sanctions financières émises par les autorités (CNIL ...)

En complément de ces règles de base à respecter et des bons comportements à adopter en matière de sécurité des systèmes d'information, chaque entreprise doit mettre en place les mesures de sécurité spécifiques à son contexte et son métier.

La réponse assurantielle

Gestion de crise (7j/7, 24h24)

- Mise en place d'un plan d'actions
- Assistance technique
- Conseil juridique
- Frais d'investigation
- Frais de notification

Domages suite à une atteinte aux systèmes d'information

- Tentative d'extorsion informatique
- Atteinte aux données, à la sécurité ou à la disponibilité du système informatique
- Perte financière
- Frais supplémentaires d'exploitation

- Frais d'expertise
- Sanctions administratives / réglementaires

Responsabilité civile de l'assuré

- En cas d'atteinte à la vie privée ou à la confidentialité des données
- En cas d'atteinte à la sécurité des réseaux
- En cas d'atteinte à l'image, diffamation, calomnie, etc

La mission de l'assureur : gérer votre incident cyber, assurer la continuité de votre activité, prendre en charge les frais et préserver votre réputation.

Vous souhaitez être accompagné(e-s) sur les risques cyber ? [Contactez le Groupe Matmut.](#)